



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catégorie A

Question écrite n° 126238

## Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur les revendications des infirmières scolaires qui souhaitent le passage au statut A de la fonction publique d'État, comme cela existe dans la fonction publique hospitalière. Le Président de la République s'est d'ailleurs engagé à plusieurs reprises à revaloriser la carrière des infirmières scolaires. Le maintien du *statu quo* pourrait freiner le recrutement ; cette réforme apparaît donc comme un enjeu majeur pour renforcer l'attractivité de la profession qui n'a aujourd'hui pas beaucoup de perspective d'évolution de carrière. Premier acteur de santé de proximité, surtout auprès des populations défavorisées, les infirmières scolaires sont essentielles, en particulier dans les zones rurales où l'accès au soin est difficile. En plus de prodiguer les soins d'urgence, de recevoir les élèves en mal-être ou d'organiser des ateliers d'éducation à la santé, elles sont chargées de certains examens médicaux obligatoires pour les élèves. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour répondre aux revendications des infirmières scolaires.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Danielle Bousquet](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 126238

**Rubrique :** Fonction publique de l'état

**Ministère interrogé :** Fonction publique

**Ministère attributaire :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 2012, page 396

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)